



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière d'argile
située au lieu-dit La Riade 43350 SAINT-PAULIEN
déposée par la société ARGILE DU VELAY (ARVEL)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2021-81 du 13 juillet 2021, la demande déposée par la **Société ARGILE DU VELAY (ARVEL)** en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile située au lieu-dit La Riade sur le territoire de la commune de SAINT-PAULIEN sera soumise à enquête publique

du 1er septembre à 9 h 30 au 1er octobre 2021 à 16 h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies de SAINT-PAULIEN, BLANZAC, LAVOUTE SUR LOIRE, SAINT-VINCENT, SAINT-GENEYS PRES SAINT-PAULIEN et POLIGNAC pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Claude LEFORT, ingénieur retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de SAINT-PAULIEN, BLANZAC, LAVOUTE SUR LOIRE, SAINT-VINCENT, SAINT-GENEYS PRES SAINT-PAULIEN et POLIGNAC

- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-PAULIEN (siège de l'enquête),

- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetepubliquearvel@haute-loire.gouv.fr,

- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie de SAINT-PAULIEN les :

- mercredi 1^{er} septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredi 8 septembre 2021 de 14 h à 16 h
- jeudi 16 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30
- vendredi 24 septembre 2021 de 9 h 30 à 11 h 30
- vendredi 1^{er} octobre 2021 de 14 h à 16 h

- Le public pourra demander des informations auprès de M. Emmanuel BERNARD au 04 71 02 41 37 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de SAINT-PAULIEN, BLANZAC, LAVOUTE SUR LOIRE, SAINT-VINCENT, SAINT-GENEYS PRES SAINT-PAULIEN et POLIGNAC ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.